



**PORT DE QUÉBEC**

150, rue Dalhousie  
C.p. 80, succ. Haute-Ville  
Québec, Québec G1R 4M8  
Téléphone: (418) 648-3640  
Télécopieur: (418) 649-6414

## DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS

### Renseignements personnels

Nom:		Prénom:	
Sexe (m ou f):		Date de naissance (aa / mm / jj):	
Taille:		Cheveux:	Yeux:
Adresse:			
Tél. résidence:		Tél. travail:	
Numéro de permis de conduire:			

### Renseignements professionnels

Employeur:			
Fonction:			
Client au Port (si différent de l'employeur):			

### Laissez-passer de zone réglementée et vignette de stationnement

Besoin d'une vignette de stationnement? Veuillez cocher:	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Marque du véhicule:	Modèle:	Année:
Couleur:	Immatriculation:	
Besoin d'un laissez-passer de zone réglementée?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Par la présente, je fais demande d'une carte d'accès et/ou d'une vignette de stationnement pour moi et mon véhicule personnel. Je m'engage à ne pas transférer ces documents et à les rendre sur demande de l'APQ. Il est entendu que la vignette de stationnement ne m'autorise à garer mon véhicule que dans les zones désignées à cette fin. La vignette ne garantit en aucun cas l'espace requis pour le stationnement et n'est valide que pour le véhicule désigné sur ce formulaire.

Je m'engage également à respecter la législation applicable et les directives de l'Administration portuaire de Québec. Ces autorisations m'étant accordées à titre de privilège, l'APQ se réserve le droit de les annuler ou de les révoquer en tout temps. Il est en outre convenu que mon véhicule et son contenu seront sujets à vérification et fouille en tout temps lorsque sur la propriété de l'APQ, conformément aux exigences du Règlement sur la sûreté du transport maritime.

Je conviens d'indemniser l'APQ pour tout dommage causé à sa propriété. Je conviens aussi de la rembourser ou de me porter garant pour quelque réclamation que ce soit pour blessures corporelles et/ou pour dommages à la propriété dans les limites du Port.

L'APQ, sauf faute lourde ou intentionnelle de sa part, n'est aucunement responsable de tout dommage causé aux biens meubles, aux immeubles, constructions ou autres ouvrages. L'APQ, sauf faute de sa part, n'est aucunement responsable de tout dommage et/ou préjudice causé aux personnes et/ou leur décès sur son territoire pour quelque raison que ce soit, force majeure ou non.

**Le demandeur accepte que l'Administration portuaire de Québec transfère les informations contenues à la présente demande et/ou toute information relative à l'utilisation de la carte d'accès aux utilisateurs ayant un intérêt à recevoir l'information (employeur ou compagnie parrainant la demande de carte) et qui en feront la demande. L'Administration est la seule juge de l'intérêt de l'utilisateur.**

**Le demandeur résidant à Québec devra prendre rendez-vous pour la prise de la photographie et la remise de la carte en appelant au 648-3556. Le demandeur de l'extérieur devra expédier une photographie numérique avec sa demande à capitainerie@portquebec.ca. Un dépôt de 5\$ est exigé à la remise de la carte et est remboursable sur retour de celle-ci.**

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

### Réservé à l'administration

Valide le

Expire le